

## VILLE DE SAINT-RAYMOND

375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1 Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

## **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Règlement 827-23

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le lundi 14 août 2023, le règlement suivant :

Règlement 827-23 Règlement décrétant un emprunt pour des travaux, études et acquisitions visant la réduction des risques d'inondations par embâcle sur le territoire de la ville de Saint Raymond

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 22 janvier 2024 et entrera en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 29 janvier 2024.

La greffière,

Vicky Morasse